



SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES 2026 : FO VEILLE AU GRAIN POUR VOS DROITS CNRACL !

CATÉGORIE SÉDENTAIRE : CE QUI CHANGE

Le calendrier de recul de l'âge est freiné, mais le combat pour le maintien des acquis continue.

- Âge de départ : * Vous êtes né en 1964 ou au 1er trimestre 1965 ? L'âge légal est bloqué à 62 ans et 9 mois.
 - Pour les nés après le 1er avril 1965, l'augmentation est d'un trimestre par an (cible 64 ans pour la génération 1969).
- Durée de cotisation (Taux plein) : Bonne nouvelle, la durée requise est réduite d'un trimestre pour la génération 1964 et de deux trimestres pour ceux du début 1965.

CATÉGORIE ACTIVE : VOS DROITS PRÉSERVÉS ?

FO rappelle que la pénibilité n'est pas une option. Les nouveaux ajustements sont les suivants :

- Âge légal : Fixé à 57 ans pour les assurés nés entre le 01/01 et le 31/08/1966. Il glissera jusqu'à 59 ans pour la génération 1974.
- Durée d'assurance : Elle évolue pour les générations 1969 et 1970 (entre 170 et 171 trimestres).

CARRIÈRES LONGUES : ALERTE ROUGE SUR LES DÉLAIS !

Attention ! Pour les agents nés en 1964 et 1965 souhaitant partir avant le 1er septembre 2026 :

VOS DOSSIERS DOIVENT PARVENIR À LA CNRACL DE TOUTE URGENCE ! Un traitement prioritaire est prévu en avril. Ne ratez pas le coche, contactez vos délégués FO pour vous assurer que votre dossier est bien transmis.

Le nombre de trimestres cotisés requis pour vous est abaissé à 170 trimestres. C'est une victoire d'étape, saisissez-la !



LA FORCE SYNDICALE
sainté.métro.cité



OUTILS NUMÉRIQUES : L'ADMINISTRATION À LA TRAÎNE

Comme d'habitude, les logiciels ne sont pas encore à jour.

- Pour les départs dès le 1er septembre, il faut impérativement remplir la case « Ajouter un point d'attention pour le régime » dans l'outil PEP's pour signaler que vous relevez des nouvelles mesures 2026.
- Les simulateurs "Mon estimation retraite" ont été mis à jour fin janvier, mais les derniers ajustements (décote, surcote, carrière longue) ne seront effectifs qu'au 2ème trimestre 2026.

FO SPS Rhône-Alpes vous conseille : Ne vous fiez pas aveuglément aux simulateurs en ligne pour le moment. Faites vérifier vos calculs par vos représentants syndicaux !

LE MOT DE FO :

La suspension n'est pas l'abrogation. Si les règles de calcul de la pension restent inchangées, la bataille pour la durée d'assurance continue. FO reste à vos côtés pour chaque simulation, chaque dossier et chaque recours. Ne subissez pas, syndiquez-vous !

UNE QUESTION ? UN DOSSIER BLOQUÉ ? CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS FO DE VOTRE DÉPARTEMENT.



LA FORCE SYNDICALE
sainté.métro.cité